

État des 2 Chapelles publiques de la paroisse de *Manne*
Cramou *Lanvoy*.

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....

1^{re} Convol. a)

a)

Saint Oyaire a)

a)

2° b) Appartenant à.....

à la Fabrique b)

b)

à la Fabrique protestante b)

3° c) Autorisées par décret en date du...

19 janvier 1825. c)

c)

Par décret du... c)

d) ou ouvertes au culte à la date du...

de temps immémorial avant 1789. d)

d)

De temps immémorial, avant 1789. Jusqu'à 1789 il y avait un pasteur qui servait la chapelle d)

e) ou en service de temps immémorial.

e)

e)

et y faisait toutes les fonctions du culte, baptêmes, mariages, enterrements. e)

4° f) Messes célébrées chaque année...

f)

f)

Il y a toujours un culte, un culte de messe. f)

g) — ou chaque mois.

2 fois par mois et 3 fois quelques fois. g)

g) 7 ans

2 fois par mois, 7 ans. g)

h) — ou chaque semaine

h)

h)

h)

i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?

Grand'messe de vêpres par an. Provisions 4 fois par an. i)

i) 3 fois

Grand'messe de vêpres 2 fois par an. Provisions 3 fois par an. i)

j) Y fait-on le catéchisme

2 fois par mois, à tous les jours pendant 8 mois de l'année. j)

2 fois par mois le dimanche, à tous les jours pendant 8 mois de l'année. Tenons 2 fois par mois. j)

5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale

6 Kilomètres k)

k)

7 Kilomètres. k)

l) État des chemins

Tout vicinal, payable. l)

Route vicinale payable. l)

6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle

1000 habitants m)

m)

200 habitants. m)

n) Y assistant à la messe le dimanche.

de 120 à 140 personnes. n)

n)

de 20 à 30 personnes. n)

La chapelle fait partie du bois du gouvernement, il faut payer le droit de passage, 2^e par an.

Observations particulières.

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

QUESTIONNAIRE

de la paroisse de *Mauve*

*1 chapelle située au diocèse
de Kertou*

1° Date d'érection.

*De temps immémorial
avant 1789.*

2° Nom du propriétaire. . .

*La Commune, Château,
chapelle de Saint-Jacques (de 15 à 16000
francs) réunie à la Commune par
M. de Montigny, pour fondation d'une
Dine d'autorisation (11 juin 1892).*

3° Messes célébrées chaque

année.

Une, 2 jours fériés.

— ou chaque mois ...

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical.

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?

Trouvée